



Communiqué de presse

METHANOR annonce un dividende de 10c€ par action

Paris, le 9 avril 2021 – Méthanor (ALMET- FR0011217710) soumettra au vote de ses actionnaires lors de sa prochaine assemblée générale du 30 juin 2021 le versement d'un dividende de 10 c€ par action.

Confirmant la solidité de son modèle et en accord avec sa politique de distribution, Méthanor va proposer de verser un dividende de 10 c€ par action en 2021 au titre de l'exercice 2020. Pour mémoire, au titre de l'exercice 2019, 30% des actionnaires avaient voté pour un paiement en actions.

Les actions Méthanor sont cotées sur Euronext Growth et éligibles au dispositif PEA-PME. Grâce au statut fiscal de SCR, le dividende de Méthanor n'est pas soumis à l'impôt sur le revenu pour les actionnaires physiques conservant leurs actions pendant au moins 5 ans.

La bonne résistance de **Méthanor face à la crise sanitaire du coronavirus**, s'explique par la nature même de son modèle économique. Ce dernier est, en effet, fondé sur l'investissement dans des infrastructures basées en France produisant des énergies renouvelables, qui sont revendues à EDF ou Engie dans le cadre des objectifs du Grenelle de l'environnement et qui bénéficient de tarifs de rachat garantis pendant 20 ans.

A propos de Méthanor

Cotée sur le marché Euronext Growth à Paris (FR0011217710 ALMET), Méthanor a pour vocation de financer et d'exploiter des projets d'énergies renouvelables. L'électricité ou le gaz produits sont revendus à EDF ou Engie dans le cadre des objectifs du Grenelle de l'environnement et bénéficient de tarifs de rachat garantis pendant 20 ans.

Ces contrats de rachats garantis permettent d'offrir à Méthanor un rendement sécurisé sur 15 à 20 ans. Pour plus d'informations : www.methanor.fr

CONTACTS PRESSE

Méthanor

contact@methanor.fr

T : 01 40 15 61 77

Ulysse Communication

Jean-Philippe Mocchi

jpmocchi@ulyse-communication.com

T : 06 71 91 18 83

Fabio Marquetty

fmarquetty@ulyse-communication.com

T : 06 28 45 40 97



Avertissement :

Le présent communiqué ne constitue pas et ne saurait être considéré comme constituant une offre au public, une offre de souscription ou une sollicitation d'intérêt du public en vue d'une opération par offre au public de titres financiers de Méthanor dans un quelconque pays dans lequel une telle offre enfreindrait les lois et réglementations applicables.

La diffusion de ce communiqué dans certains pays peut constituer une violation des dispositions légales en vigueur. Les informations contenues dans ce communiqué ne constituent pas une offre de titres aux Etats-Unis, au Canada, en Australie, au Japon ni dans aucun autre pays. Le présent communiqué ne doit pas être publié, transmis ou distribué, directement ou indirectement, sur le territoire des Etats-Unis, au Canada, en Australie ou au Japon.

Ce document ne constitue pas une offre de vente des actions Méthanor aux Etats-Unis. Les actions de Méthanor ne pourront être vendues aux Etats-Unis en l'absence d'enregistrement ou de dispense d'enregistrement au titre du U.S. Securities Act of 1933, tel que modifié. Méthanor n'envisage pas d'enregistrer une offre aux Etats-Unis ni d'effectuer une quelconque offre au public d'actions aux Etats-Unis.